

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » » six mois.
» » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAA, LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

ROUBAIX 19 août 1862.

L'Italie, qui trouve la marche de Garibaldi incertaine, annonce qu'un vaisseau de guerre anglais venait de jeter l'ancre dans le port de Messine et que son arrivée avait fait une certaine sensation dans la ville.

On annonce que deux nouveaux régiments d'infanterie vont être désignés pour se rendre à Rome aux ordres du général de Montebello. Le 8^{me}, arrive il y a quelques jours à Rome, a fourni deux bataillons pour le camp d'observation établi à Corneto, près de Civita-Vecchia.

En présence du danger qui le menace en Sicile et dans toute la Péninsule, le cabinet de Turin vient de prendre des mesures vigoureuses : un décret du 12 août donne au général Cugia la direction suprême des affaires militaires et politiques de la Sicile, et place sous ses ordres tous les préfets et toutes les autorités de l'île ; un décret analogue donne au général La Marmora les mêmes pouvoirs dans toutes les provinces napolitaines, et l'on verra plus loin que l'Association émancipatrice a été dissoute par ordre du gouvernement. On sait que cette association, placée sous la présidence de Garibaldi, avait son centre d'action à Gènes, ou, dans ces derniers temps, elle avait tenu des séances fort orageuses et motivé un commencement de poursuites.

En même temps, les Nationalités assurent que le gouvernement a transmis l'ordre d'intimer à Garibaldi qu'il ait, dans les vingt-quatre heures, à dissoudre son corps et à mettre bas les armes.

La Gazette officielle ajoute : Garibaldi s'est rendu de Piazza à Aidone. Des personnes influentes du parti avancé lui ont envoyé une lettre pour le prier d'abandonner son entreprise et d'épargner à la Sicile les horreurs de la guerre civile.

La Gazette du Danube dément officiellement la nouvelle donnée par divers journaux d'après la Gazette de la Tour, de Berlin, que le cabinet des Tuileries,

prenant texte de la ferme attitude du Gouvernement italien vis-à-vis du parti d'action, avait fait des démarches pour décider l'Autriche à prendre part à un congrès, sur la base de la reconnaissance du royaume d'Italie.

Le *Moniteur* d'hier a reproduit, dans son Bulletin, un article du *Times*, dont la citation par la feuille officielle n'a pas été sans causer une certaine surprise. Voici cette reproduction :

« A propos des conflits sanglants ou s'épuise l'Amérique du Nord, le *Times* fait aujourd'hui appel à l'intervention soudaine du sens commun : « Les fédéraux et les confédérés, dit cette feuille, devront pourtant finir par essayer leurs fronts mouillés de sueur, noirs de poudre, et se donner la main. » Quand le feront-ils ? C'est là l'ur affaire, mais il faut qu'ils finissent par en venir là. C'est à eux de voir s'ils ne veulent le faire qu'après avoir sacrifié un million d'hommes et dépensé des millions de dollars de plus. »

De nouvelles dépêches de New-York en date du 7, annoncent que l'ordre, donné par le général Pope à l'armée fédérale, de subsister aux dépens des pays occupés, a amené un pillage énorme. Le *World* croit que si cet ordre n'est pas modifié, l'armée sera désorganisée. Un combat a été livré près de Memphis. Les confédérés, sous les ordres de Thompson, ont été battus avec de grandes pertes. Des quantités considérables de coton ont encore été brûlées près de Columbia. Il n'y a plus de prisonniers du Sud à Washington, tous ont été échangés. On est convenu de ne pas retirer les chapelains, non plus que les chirurgiens comme prisonniers de guerre.

J. REDOUX.

Moniteur du 18 août.

PARTIE OFFICIELLE.

Le 16 de ce mois, M. Cordouan, nommé procureur-général près la Cour impériale de Paris, a prêté entre les mains de S. M. l'Empereur, au palais de Saint-Cloud, le serment prescrit par la Constitution en présence de LL. EE. le comte Walewski, ministre d'Etat, et M. Delangle, garde-des-sceaux, ministre de la justice.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Paris, 16 août 1862.

Monsieur le préfet,

Un crédit de 3 millions vient d'être ouvert à mon département, en exécution de la lettre impériale du 18 août 1861, qui m'avait prescrit de préparer un projet de loi consacrant 25 millions à l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun.

J'ai dû rechercher avec soin le meilleur mode d'emploi de cette allocation. Plusieurs systèmes étaient en présence ; il importe de les faire connaître et de montrer la stricte impartialité qui présidera à la répartition d'un crédit aussi important par son chiffre que par son objet, et auquel le pays tout entier attache un si vif et si légitime intérêt.

Le premier consistait à distribuer la subvention par portions égales entre chaque département. Ce mode, le plus simple en apparence, est en réalité très défectueux ; il ne tient aucun compte de l'inégalité des besoins, ni de celle des ressources, non plus que des efforts des localités, qu'il faut stimuler par des encouragements opportuns. Le gouvernement et le Corps législatif ont été d'accord pour l'écartier.

Le second système, c'était la répartition du crédit dans la proportion des sacrifices consentis par les populations. Ce procédé, justifié en principe, cessait d'être équitable dans l'application. La situation financière de plusieurs départements leur permettant difficilement de voter de nouveaux impôts pour le service de la vicinalité, ils seraient donc entièrement exclus d'une répartition à laquelle tous doivent participer.

J'ai pensé qu'il y avait lieu de combiner ces systèmes, de diviser le crédit de vingt-cinq millions en deux parts, dont l'une serait répartie également entre tous les départements, et l'autre attribuée à chacun d'eux, au prorata des sacrifices qu'ils s'imposeraient. Ce mode de distribution est emprunté à la loi du 22 septembre 1848. Toutefois cette loi avait consacré un principe dont l'expérience ne tarda pas à révéler les inconvénients. Elle portait que les allocations de l'Etat seraient pour base, non pas le nombre, mais le produit des centimes extraordinaires votés par les départements. L'application de cette disposition donnait les résultats suivants : dans la Seine inférieure et le Nord, par exemple, 1 centime extraordinaire produit environ 100,000 fr. ; dans les Alpes, 7,000 fr., et en Corse, 4,500 fr. Ces départements, en votant un centime extraordinaire, s'étaient imposés une charge relativement aussi lourde pour chacun d'eux. Or, la Seine-inférieure et le Nord recevaient dans la proportion de 100,000 fr. les Hautes-Alpes et la Corse, dans la proportion de 7,000 fr. et de 4,500 fr. seulement. Il m'a paru qu'il y avait lieu de prendre pour base, non le produit des centimes qui favorisait les départements riches au détriment des départements pauvres, mais le nombre des centimes, ce qui est évidemment plus conforme à l'équité.

Cette proposition a été adoptée d'une voix unanime par la commission du budget et le Corps législatif. La répartition annuelle du crédit de 25 millions sera désormais soumise aux

règles que je viens d'indiquer. Dès aujourd'hui, Monsieur le préfet, je mets à votre disposition la part qui revient à votre département dans la moitié du crédit de 3 millions inscrit au budget rectificatif de 1862. Quant à l'autre moitié, je ne pourrai en déterminer l'emploi qu'après avoir reçu les renseignements sur les centimes extraordinaires votés, soit par les départements pour tous les travaux de la vicinalité, soit par les communes pour les chemins d'intérêt commun. Vous devrez donc remplir le tableau ci-joint et me l'adresser aussitôt après la session des conseils généraux.

On a prétendu à tort que les 25 millions étant divisés entre toutes les communes et tous les chemins de l'Empire, il ne serait possible d'affecter qu'une somme insignifiante à chaque voie de communication. En matière de chemins vicinaux surtout, on annihile des ressources en les disséminant, tandis que leur concentration assure l'utile emploi et en décuple la puissance. Il suffit de relire mon rapport à l'Empereur de l'année dernière et la lettre ministérielle de Sa Majesté qui l'a suivi, pour reconnaître que le crédit s'applique exclusivement aux lignes vicinales les plus importantes, à celles qui desservent plusieurs localités et relient des centres de population. L'administration n'a jamais eu la pensée de fractionner le crédit entre 38,000 communes et 200,000 chemins ordinaires, mais bien de le réserver pour ceux d'intérêt commun dont le rapide achèvement est si vivement réclamé par l'agriculture et l'industrie.

Il ne suffit pas, Monsieur le préfet, que les fonds soient équitablement répartis, il faut surtout qu'ils soient utilement employés. J'apprécie le zèle et les services des agents-voyers, dont le personnel, éprouvé par de longs travaux, continuera de vous prêter un concours aussi utile que dévoué ; mais il convient d'associer les populations elles-mêmes à l'exécution de la grande mesure que l'Empereur a décrétée. La circulaire ministérielle du 21 juillet 1854 autorisait la formation des commissions de surveillance pour les chemins de grande communication. Cette utile mesure, adoptée seulement dans quelques départements, a produit les meilleurs résultats. Je vous invite à la généraliser dans un bref délai et à l'étendre aux chemins d'intérêt commun.

Ces syndicats, dont l'action pourra embrasser plusieurs chemins, seront composés de maires, de membres du conseil général et du conseil d'arrondissement, de propriétaires et d'industriels, en un mot des représentants les plus autorisés des populations. Ils auront pour mission de constater l'état des chemins, de signaler les améliorations à faire, de surveiller l'emploi des prestations, d'assister à la réception des travaux ; ils adresseront chaque année un rapport au sous-préfet de l'arrondissement. Secondé par le contrôle efficace de ces nouveaux auxiliaires, vous obtiendrez aisément de plus grands succès des communes, satisfaites de voir achever sous leur propre surveillance les chemins, qui sont le plus sûr élément de leur prospérité.

L'Empereur, Monsieur le préfet, tient à l'amélioration des campagnes plus encore qu'à la transformation des villes. Sa pensée doit être

fidèlement suivie et promptement exécutée. Dans le délai qu'il a fixé, il faut que les 40,000 kilomètres de chemins en cours d'exécution soient livrés à la circulation. Quand cette entreprise considérable sera terminée, il restera encore beaucoup à faire. Vous devrez poursuivre avec vigueur l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires ; mais, du moins, il n'y aura plus une commune qui ne soit dotée d'une voie de communication bien construite et bien entretenue. Ce sera là, je puis le répéter après tous les conseils généraux et la commission du Corps législatif, un des titres les plus populaires et les plus durables du gouvernement impérial à la sympathie du pays et à la reconnaissance de l'avenir.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
F. DE PERSIGNY.

Situation de la Banque de France.

Le compte-rendu des opérations de la Banque de France, arrêté au 14 août, accuse une diminution notable dans le chiffre des portefeuilles réunis, descendu de 547 à 505 millions. L'encaisse métallique, de son côté, a perdu 8 millions et se trouve être aujourd'hui de 385 millions.

Les tuteurs de comptes-courants possèdent à la Banque 200 millions, contre 217 millions le mois dernier, et le Trésor public, créancier à cette même époque de 134 millions, n'a plus à son avoir que 109 millions.

Les avances sur effets publics, qui figuraient pour 133 millions, ne présentent plus qu'un total de 118 millions ; quant aux avances sur chemins de fer, elles restent stationnaires à 75 millions.

Le produit des escomptes, arrêté au 14 août, y compris le reacompte du précédent semestre s'élève à 5 millions 173,000 francs.

Voici les principales dispositions du traité du traité de paix conclu par la France avec l'empereur d'Annam :

« Le gouvernement de Hué reconnaît comme appartenant d'une manière absolue à la France les trois provinces de Saïgon, de Bien-Hoa et de Mytho.

« La ville de Vinh-Long, chef-lieu de la province de ce nom, sera rendue à l'empereur annamite aussitôt que le Gouvernement annamite aura fait cesser les désordres dont cette région est le théâtre.

« Le Gouvernement de Hué paiera à la France et à l'Espagne une indemnité de quatre millions de piastres, à 5 francs 30 centimes la piastre.

« La liberté la plus complète est assurée dans tout l'empire au culte catholique.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 20 AOUT 1862.

— N° 5. —

LES COURANTS CONTRAIRES*

CHAPITRE III.

LE BAL. (Suite).

« Pourquoi as-tu préparé cette guirlande bleu-clair ? La belle idée ! aujourd'hui que tu es née à faire peur ! C'est désespérant, ce teint-là. Voyons, qu'avons-nous encore dans ce carton ? Des roses blanches ! Ah ! bien oui, n'est pas encore. Pour le coup, tu aurais l'air d'une victime qu'on t'a tuée au sacrifice. Non, ni blanc ni bleu ; du cerise, du ponceau, quelque chose de vif ; t'ens, mes geraniums. Mais ils ne sont plus frais. Comment as-tu fait ton compte pour les acheter ainsi en une seule soirée ?

— Tu sais que j'avais perdu ma coiffure et qu'on m'a chie dessus, répondit Emma d'une voix plaintive.

— Tu n'en fais jamais d'autres ; tu es d'une étourderie désolante. Rien ne te sèyait comme ces pauvres geraniums. Que vas-tu mettre maintenant ? Ma foi, tu te passeras de fleurs ; ce sera ta punition.

Une larme brilla dans l'œil de la pauvre

filie ; était-ce la réprimande maternelle qui lui arrachait, ou bien la privation d'une parure qui l'eût embellie ?

— Tu pleures ? il ne te manquait plus que cela pour être laide ! Allons, puisque tu es si peu raisonnable, je vais voir si je n'ai rien pour toi. J'y pense, mes branches de corail ; elles sont dans ma commode ; cours donc vite les chercher au lieu de rester là comme une momie.

Emma obéit ; bientôt elle rapporta la coiffure, et sa mère la lui enleva dans les cheveux, en les tirant sans pitié. L'opération fut longue ; mais, en la terminant, M^{me} de Bussin poussa un cri de joie et d'admiration.

« Voi donc comme c'est joli ! Ce reflet rouge te blanchit et l'âme te tient ; te voilà charmante ! »

La bonne humeur était revenue à l'excellente mère, qui mettait tous ses soins à embellir sa fille chaque fois qu'elle allait en société, mais qui, ce soir-là, paraissait y tenir d'une façon toute particulière. Avant-elle peut-être des vœux secrets ?

Elle lui passa gaiement une robe élégante, tandis qu'Emma regardait d'un œil triste la guirlande de liserons bleus rejetée avec dédain. Elevée dans une soumission absolue, elle n'osait hasarder la moindre objection, on voyait cependant bien sur son visage qu'elle n'eût pas choisi comme M^{me} de Bussin. Il fallait un quart d'heure pour lacer le corsage trop étroit, et cette fois encore la fille eût à souffrir de l'impatience et du dépit de la mère.

« Comment te tiens-tu donc ? Tu ne m'aides pas du tout. Et ces couturières sont si maladroites ! La robe est serrante, et encore elle ne t'avantage pas la taille ! Tu demanderas à M^{lle} Altan l'adresse de leur faiseuse ; elle est infiniment plus ha-

bile, car ces dames ont toujours des choses qui vont à ravir.

Dans son aveuglement maternel, elle ne voyait pas la différence énorme entre les tailles élançées de deux jeunes personnes grandes et bien faites et celle de sa fille.

Puis vint le tour de mille accessoires, qui donnèrent lieu aussi à des alternatives de joie et de contrariété, de compliments et de brusques paroles, selon qu'ils allaient plus ou moins bien. Enfin, pour tout dire, la toilette s'acheva ; c'était heureux ; elle avait dure plus de deux heures, heures d'un véritable martyre pour Emma. Au reste, elle y était accoutumée ; c'était le prélude habituel de tous ses plaisirs, et elle en prenait son parti assez patiemment. On se fait à être grande sans cesse, et les réprimandes qui au début nous affectent le plus finissent à la longue pour n'avoir plus guère de prise sur notre sensibilité émue.

Une fois parée, elle se consola de ces tracasseries en s'admirant le plus naïvement du monde. Elle se trouvait jolie et bien mise, et les louanges de sa mère l'affermisssaient encore dans cette douce conviction. Après les éloges vinrent des conseils à l'infini. La prévoyante mère voulait régler d'avance la conduite de sa fille comme elle avait réglé sa toilette ; si elle l'avait pu, elle lui aurait écrit jusqu'à ses moindres gestes et ses moindres paroles. Médiocre preuve de confiance dans son jugement et son esprit ! Cependant Emma n'en parut point choquée ; elle écouta avec une religieuse attention, d'un air humble et craintif, mille recommandations pressantes, comme par exemple :

« Songe à être aimable, très-aimable et très-gracieuse avec toutes les dames ; cela produit bon effet sur ceux qui vous obser-

vent. Et tu ne peux manquer d'être l'objet de tous les regards, puisque c'est nous qui recevons. Avec les jeunes gens, conserve ton air timide ; il te rend intéressante et fait qu'on te donne toujours dix-huit ans. Mais ne sois pas gauche et tâche de causer un peu, surtout avec M. Falbert. C'est la première fois qu'il te verra de près. De loin, tu lui as plu, à en juger par ses fréquentes apparitions à la fenêtre. Il importe beaucoup qu'il ne soit pas désenchanté, et comme c'est un homme d'esprit, il doit tenir à ce qu'une femme ait de la conversation. Seulement, veille sur toi, ne dis pas de bavettes, ne trahis point nos secrets et ne fais pas l'enfant. Tu es très-gentille avec cette toilette ; aie soin d'en profiter ; je t'ens infiniment, entends-tu, à ce que mes peines et mes dépenses ne soient pas perdues. Voilà des années que je fais pour toi des sacrifices au-dessus de mes moyens ; ils ont toujours été inutiles, et par la faute ; tu n'as jamais su faire de conquête sérieuse. Sois plus adroite, car cela ne peut durer longtemps ainsi... Eh bien, m'écoute-t-on ou ne m'écoute-t-on pas ? Tu es là comme un terme ; on dirait que rien ne te touche, que tu n'as pas de sang dans les veines. Allons, réponds-moi ; es-tu, oui ou non, contente de ta toilette ?

— Très-contente, mère.

Quoique ces mots fussent l'expression sincère de la pensée d'Emma, on eût dit, à son accent, qu'ils lui étaient arrachés par la crainte.

« Alors embrasse-moi pour me remercier.

Elle s'approcha de M^{me} de Bussin de l'air d'un ecclésiastique qui l'on pardonne après une sermon, et lui donna deux baisers timides.

« A la bonne heure ! Si l'on ne faisait pas questions sur questions, on ne saurait jamais ce que tu penses ! Tu n'exprimes ni peine, ni plaisir ; tu es comme un automate ! »

Elle ne s'apercevait pas, l'aimable femme, que c'était elle qui, avec ses éternels discours et ses compliments très-peu flatteurs, déconcertait Emma et paralysait tous ses moyens. Comment oser agir, parler, et pour ainsi dire penser, lorsque, dès le berceau, on n'a connu que l'obéissance passive ? Toujours blâmée, critiquée, rudoyée, Emma avait si peu de confiance en elle-même et tant de crainte de sa mère qu'elle se bornait de plus en plus à ce rôle d'automate et de machine. Et M^{me} de Bussin, qui le lui reprochait, eût été aussi surprise qu'irritée de la voir s'en affranchir.

Et pourtant elle aimait bien sa fille. C'était peut-être même à force d'affection, qu'elle la tyrannisait ; seulement, son affection était aveugle ; il s'y mêlait de l'égoïsme et de la vanité. Ce qu'elle voulait avant tout, c'était des succès dans le monde et un mariage pour Emma. Convaincue qu'elle lui avait donné une éducation accomplie, elle était fière de son œuvre et tenait à l'honneur de la continuer au vu et au su de tout le monde. Elle eût été au désespoir de laisser ignorer qu'elle seule, par une juste et salutaire sévérité, avait fait d'Emma ce qu'elle était, c'est-à-dire une jeune personne très-intéressante au gre de madame sa mère. Elle appliquait donc, même en présence d'étrangers, son système de gronderies, s'imaginant donner lieu par là d'admirer la douceur, le respect filial et le bon caractère de cette enfant, qui ne se piquait ni ne se fâchait jamais, en même temps que la haute rai-